

## Bulletin d'histoire politique

### Relativisme et rectitude Réplique à notre dernier éditorial

Louis Balthazar



Volume 7, numéro 3, printemps 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060363ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060363ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

#### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce document

Balthazar, L. (1999). Relativisme et rectitude : réplique à notre dernier éditorial. *Bulletin d'histoire politique*, 7(3), 167–168.  
<https://doi.org/10.7202/1060363ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Relativisme et rectitude



Louis Balthazar

professeur émérite, Université Laval

L'éditorial de la dernière livraison du *Bulletin d'histoire politique* (vol. 7, n° 2, hiver 1999) revient sur la triste «affaire Asselin» avec un texte de Geneviève Mathieu qui s'intitule «Les fruits amers de la rectitude politique». Ayant été personnellement impliqué au premier chef dans cette histoire, je me permets de réagir pour rectifier certaines affirmations de l'auteure.

S'il est vrai que me sens incapable de justifier tout à fait la note de passage accordée à ce mémoire (qui, soit dit en passant, ne porte pas sur l'holocauste mais sur le régime national-socialiste en Allemagne avant 1939), je me dois tout de même de me porter à faux vigoureusement contre toute accusation de relativisme idéologique. Ayant combattu au cours de toute ma carrière contre ce qu'on appelait aux États-Unis la «value-free science», c'est-à-dire une science politique tout à fait distincte de l'éthique, je suis bien placé pour m'opposer à cette conception de la tolérance qui, à la limite, ne permet plus les prises de position idéologiques. La véritable tolérance est celle qui permet à l'autre de s'exprimer tout en me laissant entièrement libre de le dénoncer. C'est bien ce que nous avons fait avec le manuscrit de Pierre Asselin. Les trois membres du jury ont profité de leur évaluation pour s'élever contre la position idéologique de l'auteur. Pour ma part, j'ai tenu à me dissocier tout à fait des opinions exprimées dans ce mémoire et d'un dangereux glissement de constatations empiriques vers des jugements de valeur non fondés. Je ne m'étendrai pas ici sur les raisons qui m'ont mené à accepter, en définitive, le dépôt du mémoire. Mais il est certain que je ne l'ai pas fait en croyant que «toutes les idées se valent» et qu'un parti pris idéologique ne pouvait faire l'objet de discussion ou de sanction.

Au surplus, le lien établi par Geneviève Mathieu entre le relativisme et la soi-disant «rectitude politique» est fort contestable. Il est opportun de rappeler que cette expression de «political correctness», employée à toutes les sauces, a été forgée par la droite américaine, il y a quelque quinze ans, pour

s'insurger contre la tendance de certains milieux de gauche aux États-Unis à tenir compte de toutes les minorités, de toutes les marginalités dans toute entreprise, en particulier dans les programmes universitaires. Ce fut un grand succès pour la droite car elle a réussi à placer sur la défensive les tenants de cette rectitude qui n'avait rien à voir avec le relativisme, bien au contraire. En effet, le relativisme en sciences sociales, qui date de bien plus longtemps, était plutôt combattu par cette gauche anticonformiste qui se permettait, à l'encontre des relativistes, de déceler les perversions idéologiques occultées par ces derniers. Ainsi, dans l'affaire Asselin, la rectitude est bien plutôt du côté de ceux qui iraient jusqu'à interdire toute expression d'un révisionnisme historique qui remettrait en question les méfaits du fascisme.

Geneviève Mathieu conclut son éditorial en écrivant: «Ce règne du "Tout se vaut" n'a rien en commun avec la liberté académique: il emprisonne chacun en lui-même». Cela est fort juste. Allons plus loin et définissons la véritable liberté académique. C'est celle qui permet, je crois, de faire valoir quelque point de vue que ce soit, qui ne constitue pas un libelle diffamatoire ou qui ne contredit pas des faits empiriques évidents. Voilà pourquoi l'Université Laval a défendu le droit de Pierre Asselin d'exprimer ses préjugés idéologiques. Mais jamais cela ne nous a amenés à renoncer au droit de dénoncer et de réfuter ses propos, ce que les trois examinateurs de son mémoire ont fait.

Pour ma part, j'encaisse volontiers les accusations de négligence ou même d'incompétence. Mais le relativisme: au grand jamais.

Erratum: Dans le compte rendu de Robert Lahaise sur *Le Nigog* (Comeau & Nadeau éditeurs, 1998), paru dans le numéro précédent (p. 172), on aurait dû lire: «...le terroirisme, tenant de la tradition faite» et non «...le "terrorisme", tenant...». Toutes nos excuses à l'auteur.